



**Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques  
Section d'Ille-et-Vilaine**

Avenue Janvier – B.P. 72102  
35021 RENNES CEDEX 9  
Tél : 02 99 29 23 26  
[fo.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr)



## **Déclaration liminaire au Comité Technique local du 18 mars 2021**

Monsieur le Président,

A défaut de participer à ce comité dans une salle appropriée, car même en ces circonstances nous pensons que c'est tout à fait possible, nous assisterons donc à cette visio-conférence essentiellement d'informations.

S'agissant des procès-verbaux des précédents CTL, nous les approuvons sans réserve sauf celui du 16 décembre 2020, où nous avons quitté la séance après lecture de notre déclaration liminaire.

Nous sommes bien sûr preneurs de votre communication sur la situation sanitaire et le télétravail, d'autant plus que nous avons demandé le 17 février dernier qu'un point soit fait tous les 15 jours.

En ce qui concerne l'organisation de la campagne IR 2021, les documents préparatoires présentés ainsi que la communication de la Direction Générale sur le sujet en début de semaine, laissent augurer une campagne très difficile.

Ainsi l'année dernière, nous étions en mode PCA (plan de continuation d'activité) et donc certaines missions considérées comme non prioritaires attendaient des jours meilleurs pour être réalisées.

Cette année, la configuration est tout autre : il faut tout faire et nous avons à assurer des missions supplémentaires telles que le FDS (Fonds de solidarité). Nous soulignons également les inquiétudes des personnels en charge de l'accueil notamment à propos de la gestion éventuelle des files d'attente dans un contexte de risque sanitaire évident.

De même, les défaillances de e-contact, outil fortement sollicité par les demandes concernant le FDS sont inquiétantes.

En effet, la semaine dernière encore des indisponibilités de l'application ont été constatées ce qui a pour effet d'accumuler du retard dans le traitement des demandes qu'il faut ensuite résorber. Aussi, la perspective de voir s'y ajouter les questionnements légitimes des contribuables dans le cadre de la campagne déclarative n'est pas complètement rassurante pour les collègues.

A propos du nouveau référentiel de qualité des services (Services Publics +) construit en partenariat avec les usagers et les agents publics, afin que l'offre de service s'adapte aux attentes et aux comportements des usagers, nous pourrions simplement dire : sauf erreur de notre part, c'est la même chose que la Charte Marianne !

Au sujet du dispositif de rupture conventionnelle, serait-il possible de connaître les montants de l'indemnité spécifique pour les 4 conventions signées ?

Concernant les contractuels recrutés, nous demandons leur titularisation : ensemble refusons la précarité !

**F.O.-DGFIP** demande la communication systématique des vacances d'emplois avant chaque mouvement de mutation ;

**F.O.-DGFIP** revendique un mouvement de mutation d'initiative locale à chaque fois que des vacances d'emplois sont déclarées ;

**F.O.-DGFIP** exige une publication sur Ulysse et l'intranet de la Direction locale avant tout appel à recrutement contractuel ;

**F.O.-DGFIP** refuse que les fonctionnaires de la DGFIP, bloqués par la présence d'un seul mouvement national annuel, soient primés par des recrutements contractuels au fil de l'eau ;

En application de l'article 34 du décret 2011-184 du 15 février 2011, **F.O.-DGFIP** exige la consultation systématique et préalable des représentants du personnel lors du recrutement envisagé de contractuels ;

**F.O.-DGFIP** revendique l'accès au statut de fonctionnaire pour les contractuels qui le souhaitent et l'amélioration de leur rémunération et conditions d'emploi ;

**F.O.**, première organisation syndicale dans la fonction publique de l'État, exige l'abrogation pure et simple de la loi de transformation de la fonction publique. Cette loi détruit toutes les valeurs inscrites dans le statut général, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agents et des usagers .

Enfin, dans la rubrique questions diverses, nous vous demanderons de bien vouloir nous communiquer le TAGERFIP 2021, consécutif au comité technique local du 22 janvier dernier.